



PATRIMOINE PROTEGE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.151-19 DU C.U	
Ensembles historiques des villages et des hameaux	
Patrimoine religieux	
Patrimoine public et tertiaire	
Châteaux et maisons nobles	
Grandes demeures	
Patrimoine rural	
Patrimoine industriel	
Patrimoine civil 20ème	
Patrimoine "Label : Architecture contemporaine remarquable" hors SPR	
PETIT PATRIMOINE, PATRIMOINE VERNACULAIRE PROTEGE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.151-19 DU C.U	
* Patrimoine des ouvrages et infrastructures	
♦ Patrimoine mémoriel et commémoratif	
● Petit patrimoine domestique	
■ Petit patrimoine historique	
▷ Petit patrimoine religieux	
▲ Petit patrimoine rural	
— Canal	
— Chemin de croix avec stations	
— Murs en pierre	
— Pont	
— Voie pavée	
AUTRES INFORMATIONS	
□ Périmètre de protection des monuments historiques (inscrits et classés)	
■ Immeubles inscrits et classés protégés au titre des monuments historiques	
■ Secteur Patrimonial Remarquable (SPR-AVAP) d'Annecy	
FOND DE PLAN	
■ Parcelles	
■ Bâti	
▲ Aéroport	
— Voie ferrée	
— Autoroute	
— Départementales	
— Autres routes et chemins	
■ Surface en eau et cours d'eau	